

**OBJET PROJETS DE COOPERATION DECENTRALISEE**  
**AVEC LES COMMUNES DE MALE, MRAMANI ET DOMONI AUX COMORES**

---

Dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée avec les pays de la zone Océan Indien, Saint-Denis souhaite nouer des partenariats avec des Communes de l'Archipel des Comores.

Trois partenaires ont été identifiés : la Commune de Malé en Grande Comore et à Anjouan les Communes de Mramani et de Domoni.

En 2009, Saint-Denis participera à l'amélioration des établissements scolaires (sécurisation, rénovation...) en inscrivant son action dans le cadre des projets éducatifs des écoles concernées.

Les conventions liant Saint-Denis et chacune des trois Communes des Comores seront du même format que celles signées avec Antsiranana et Ambohitra à Madagascar.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les projets de partenariat, coopération décentralisée avec les communes de Malé, Domoni et Mramani ;
- de m'autoriser à signer les conventions cadre y relatives ;
- d'approuver le versement des subventions de 20 000,00 € à la Commune de Malé, 10 000,00 € à la Commune de Mramani et 12 000,00 € à la Commune de Domoni.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
**LE MAIRE**  
**Gilberte ANNETTE**

**OBJET PROJETS DE COOPERATION DECENTRALISEE  
AVEC LES COMMUNES DE MALÉ, MRAMANI ET DOMONI AUX COMORES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-23 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

3 abstentions  
(dont 1 vote par procuration)

pour

Mme Patricia HOARAU et M. René-Paul VICTORIA

autres élus présents et mandaté

**ARTICLE 1** Approuve les projets de partenariat, coopération décentralisée avec les Communes de Malé, Mramani et Domoni aux Comores.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à signer les conventions cadre y relatives.

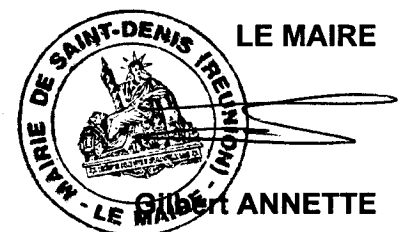
**ARTICLE 3** Approuve le versement de la subvention de 20 000,00 € à la Commune de Malé.

**ARTICLE 4** Approuve le versement de la subvention de 10 000,00 € à la Commune de Mramani.

**ARTICLE 5** Approuve le versement de la subvention de 12 000,00 € à la Commune de Domoni.

**ARTICLE 6** Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2009, sous les Chapitre Article Fonction

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009



## 1 - Projet d'école de Malé Bandini, Grande Comore (Ngazidja)

### Contexte général

Malé, qui compte 6 000 habitants, est la ville la plus ancienne des Comores (30 000 ans). Ville archéologique et touristique, Malé a abrité la civilisation mythique des Djins.

Le projet éducatif de l'école primaire de Malé prévoit :

- la sécurisation des locaux par la construction d'une clôture ;
- la construction d'une classe supplémentaire ;
- l'accès à l'outil informatique pour les élèves et, dans un second temps, la population ;
- la mise en place d'une centrale photovoltaïque en vue d'assurer l'autonomie de fonctionnement de la cyberbase.

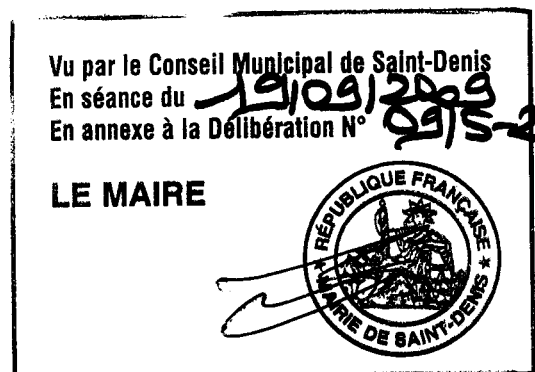
Les enseignants sont demandeurs d'échanges scolaires et/ ou de formations pédagogiques pour permettre d'enrichir leur enseignement.

Outre la Commune de Saint Denis, les partenaires suivants concourent à la mise en œuvre du projet :

- l'Ambassade de France ;
- la diaspora ;
- une fondation, dans le cadre du mécénat d'entreprise.

### Contribution des partenaires pour 2009

Partenaire	Domaine d'intervention	Moyens à mettre en œuvre	Valorisation financière (€)	Commentaires
Ville de Saint-Denis	Construction de clôture	cofinancement du chantier Suivi de projet	10 000,00	
	Construction d'une classe supplémentaire	Cofinancement du chantier Suivi de projet	10 000,00	
Commune de Malé <i>dont comité technique de la Ville</i>	Construction de clôture	Cofinancement du chantier	3 000,00	
	Construction de classe supplémentaire	Cofinancement	3 000,00	
Diaspora	Centrale photovoltaïque	Cofinancement	3 700,00	
Ambassade de France	Centrale photovoltaïque	Cofinancement	17 000,00	Sur PCUC <sup>1</sup>
Fondation	Cyberbase (matériel informatique)	Financement	20 000,00	Mécénat d'entreprise
<b>TOTAL</b>			<b>66 700,00</b>	



<sup>1</sup> Programme du Codéveloppement avec l'Union des Comores (PCUC)

## 2 - Coopération décentralisée à Anjouan (Ndzuwani)

Pour 2009, les projets soutenus portent sur l'amélioration d'établissements scolaires :

- à Domoni, la réhabilitation de deux salles de classe ;
- à Mramani, la construction d'une salle de classe supplémentaire et la toiture de la bibliothèque de l'école.

### A - Réhabilitation de deux salles de classes - Commune de Domoni, Anjouan

L'école primaire de Domoni située en centre-ville accueille 1 922 élèves, répartis en 58 classes (du CP1 au CM2) pour 29 salles de classes disponibles. Les cours se tiennent donc par roulement (en matinée ou l'après-midi), afin de permettre à tous les élèves un accès minimum au savoir.

La Commune de Domoni investit régulièrement dans cette structure, et a construit une clôture autour de l'école pour protéger ses élèves. Cependant, elle n'a pas les moyens d'assurer la rénovation de certaines salles de classe, dont le plafond et les murs constituent des dangers certains pour les élèves.

La Ville de Saint-Denis a été sollicitée pour contribuer au financement d'un chantier de réhabilitation de 2 salles de classes dont le coût global s'élève à 15 000,00 €.

La participation de Saint-Denis serait de 12 000,00 €. La Commune de Domoni prendra à sa charge 3 000,00 €.

### B - Construction d'une salle de classe et finition de la bibliothèque - Commune de Mramani, Anjouan

La Commune de Mramani/ Palachio souhaite le concours de la Ville de Saint-Denis pour :

- la réhabilitation des salles de classes de son école ;
- la construction d'une salle de classe supplémentaire ;
- la réalisation de la toiture de la bibliothèque, conçue pour récupérer les eaux de pluies et alimenter ainsi l'école en eau ;
- la construction d'un local (bureau) administratif.

Le coût global du projet s'élève à 19 500,00 euros.

Grâce à un prêt social, le Comité Technique de la Ville de Mramani contribuera à hauteur de 9 500,00 € à la mise en œuvre du projet. La Mairie de Saint-Denis est sollicitée à hauteur de 10 000,00 €.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 19/09/2009  
En annexe à la Délibération N° 09/523

LE MAIRE

